

COMMUNIQUE DE PRESSE

Thoune, le 18 décembre 2014

Le parlement européen alloue à la Palestine le statut d'un Etat.

Pour l'UDF, la solution d'une capitale partagée est inacceptable

Le 17 décembre, le parlement européen a adopté une résolution qui revendique la reconnaissance de la Palestine en tant qu'Etat et qui fait de Jérusalem la capitale des deux nations. L'UDF juge ce pas contre-productif et elle souligne l'importance de négociations directes entre Israël et les autorités d'autonomie palestinienne.

Depuis la proclamation de l'Etat palestinien par l'Organisation pour la libération Palestinienne en novembre 1988, le statut officiel des territoires palestiniens était un objet de litige persistant de la politique internationale. Pendant ces dernières semaines, des voix se sont levées à travers l'Europe de l'Ouest, revendiquant une reconnaissance officielle de la Palestine en tant qu'Etat, sans tenir compte des négociations directes entre Israël et les autorités d'autonomie palestinienne.

En plus, il ne faut pas négliger que l'organisation terroriste Hamas, qui contrôle la bande de Gaza d'une main de fer, dénie jusqu'à ce jour tout droit d'existence à Israël, constituant ainsi un obstacle conséquent pour le processus de paix. Dans ce contexte, l'UDF déconseille les actions précipitées, car bien des questions critiques de ce processus de paix persistent et peinent à trouver une solution viable. Une condition incontournable pour une paix durable serait que le gouvernement palestinien, représenté par les terroristes du Hamas, arrête les actions terroristes et s'engage constructivement pour la région.

L'un des points les plus délicats à résoudre est sans doute le statut de Jérusalem. L'UDF reconnaît l'attachement millénaire du peuple juif à Jérusalem ainsi que la signification prééminente de cette ville pour l'état d'Israël. Jérusalem n'a jamais été la capitale d'une autre nation que de celle des juifs ! C'est la raison pour laquelle l'UDF refuse la résolution du parlement européen, et elle continuera à s'engager en faveur de Jérusalem en tant que capitale non divisible d'Israël. Des questions concernant les frontières, la sécurité, le régime des eaux, le statut de Jérusalem, l'accès aux lieux religieux, la politique de colonisation et le droit au retour des réfugiés sont des points litigieux qui ne peuvent être résolus que par un processus de négociations en d'une paix désirée par les deux parties.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Marc Früh, porte-parole francophone de l'UDF Suisse, 079 673 08 16